



Extrait du Observatoire de Paris - PSL Centre de recherche en astronomie et astrophysique

<https://www.obspm.fr/comites-et-commissions.html>

# Comités et Commissions

Date de mise en ligne : vendredi 15 février 2013

---

**Observatoire de Paris - PSL Centre de recherche en astronomie et  
astrophysique**

---

**Cette page présente les divers comités et commissions réglementaires participant au fonctionnement de l'Observatoire de Paris.**

### **Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**

Le CHSCT procède à l'analyse des risques professionnels auxquels sont exposés les personnels et les usagers de l'Etablissement. Il est chargé de faire toutes propositions utiles au Conseil d'Administration en vue de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'Etablissement.

### **Comité Technique (CT)**

Le Comité Technique est chargé d'examiner toutes les questions générales relatives aux personnels et à l'organisation des services de l'établissement.

### **Commission Paritaire d'Etablissement (CPE)**

La CPE joue un rôle de préparation des dossiers soumis aux commissions administratives paritaires (CAP) académiques ou nationales. Elle comprend un nombre égal de représentants des personnels des différents corps d'ITARF et de l'ASU affectés dans l'établissement, élus par catégorie, et de représentants de l'établissement nommés par le président de l'Observatoire.

### **Commission Consultative Paritaire (CCP) des agents non titulaires**

La Commission Consultative Paritaire (CCP) est compétente pour délibérer sur les questions d'ordre individuel : elle siège toujours en formation restreinte (par catégorie A, B ou C). La CCP doit être obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives aux licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.

### **Commission Consultative pour les Doctorants Contractuels (CCDC)**

Il est institué au sein de l'Observatoire une commission consultative compétente pour connaître des questions d'ordre individuel relatives à la situation professionnelle des doctorants contractuels. La commission consultative paritaire peut être saisie par tout doctorant contractuel ou par le président de l'Observatoire pour traiter toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des doctorants contractuels.

### **Comité Electoral Consultatif (CEC)**

Le comité électoral est une commission de travail chargée d'apporter une aide pour l'organisation des élections. De plus, il contrôle le respect de l'ensemble des modalités électorales statutaires ou réglementaires et vérifie la régularité de l'ensemble des opérations électorales.

### **Commission Informatique de l'Observatoire de Paris (CIO)**

La commission informatique de l'Observatoire de Paris (CIO) est chargée, auprès de l'exécutif, de veiller à la cohérence de la politique informatique de l'établissement.

### **Conseil de la documentation (CDOC)**

La politique documentaire de l'Observatoire de Paris est proposée par un conseil de la documentation au conseil scientifique qui l'approuve et charge la bibliothèque de la mettre en oeuvre.

### **Conseil du patrimoine (CPAT)**

La politique patrimoniale de l'Observatoire de Paris est proposée par le conseil du patrimoine au conseil d'administration. Le conseil du patrimoine est chargé de la définition, l'élaboration de l'inventaire du patrimoine conservé dans les composantes de l'établissement, de l'examen des priorités en termes de conservation, du suivi des programmes, des projets patrimoniaux et campagnes de restauration, enfin de l'évaluation de la politique patrimoniale mise en oeuvre au sein de l'établissement.

